

DELIBERATION N° 247-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 2 décembre 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BATTISTEL.

Présents :

SAVIGNON Joseph	GONNORD Franck	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain
SERRE Emmanuel	BONNIER Eric	CHAUD Frédéric	GRAND Florence
BLANC André	BARI Nadine	GRIET Bernard	PERRIN Gilda
KAITANDJIAN Patrick	CIOT Xavier	SAURAT Coraline	BATTISTEL Marie-Noëlle
BONOMI Jean-Pierre	DURAND Bernard	LANEYRIE Jean-Marc	LE TRAOU Dominique
CHATTARD Arnaud	DECHAUX Marie-Claire	TOSCAN Michel	PONCET Denis
BRUGNERA Jean-Michel	GIRARDOT Frédéric	STUTZ Anne	MAUGIRON Gilbert
GERBI Franck	TRAPANI Mary	CURT Jean-Pierre	ROUSSET Alain
ROBERT Philippe	GIACOMETTI Geneviève	GIRAUD Murielle	MORA Serge
MASLO Raymond	LAURENS Patrick	RAVANAT Jean-Luc	
ROSSI Angélique	FROMENT Thierry	GARNIER Jean-Luc	
LAMOUR Jérôme	MENDEZ-DIAZ Philippe	CHARLES Christian	

Absents excusés représentés : BARBAN Benjamin (pouvoir à LE TRAOU Dominique), FAURE Philippe (pouvoir à MENDEZ Alain), FERREIRA Michel (pouvoir à LAMOUR Jérôme), CHANTRE Carine (pouvoir à ROSSI Angélique), FAYARD Adeline (pouvoir à BONNIER Eric), BRUN Sylvie (pouvoir DECHAUX Marie-Claire), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline), BALMET Lucie (pouvoir à DURAND Bernard), JEANNIN Michel (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), MAUGIRON Frédéric (pouvoir à SERRE Emmanuel), BARTHELEMI Maryse (pouvoir à MASLO Raymond).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 45

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : PROGRAMME LEADER : DEMANDE DE SUBVENTION

AGRITOURISME ET VALORISATIONS DES PRODUITS LOCAUX

Dans un contexte de soutien à l'agriculture locale et de développement de l'offre touristique, la Communauté de communes porte un programme pour le développement de l'agritourisme et la valorisation des produits locaux. Cette action fait pleinement partie du plan d'action du PAT de la Matheysine (Projet Alimentaire Territorial) pour lequel la Communauté de communes a été labellisée de niveau II par la DRAAF en 2024. Elle répond aussi aux enjeux croisés de la stratégie de développement touristique des Espaces Valléens (action 2.3).

La mise en œuvre de cette action répond les objectifs opérationnels suivants :

- Faire monter en compétences les agriculteurs qui souhaitent ouvrir les portes de leurs fermes et les soutenir par le biais d'un nouveau réseau

- Mettre en place des outils concrets et pragmatiques de découverte de l'agriculture et de produits pour les exploitations et le territoire
- Crée des supports de sensibilisation et de communication permettant de rendre l'agriculture de la Matheysine et ses produits plus visibles et mieux valorisés
- Répondre à une demande croissante de tourisme durable, en proposant des expériences authentiques, éducatives et respectueuses de l'environnement.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Financeurs	Montant
LEADER	19 242,69 € HT
Région Aura	19 242,69 € HT
Autofinancement CCM	9 621,35 € HT
Total projet HT	48 106,73 € HT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ APPROUVE le programme tel-que proposé ci-dessus ;
- ➔ ADOPTÉ le plan de financement ;
- ➔ SOLICITE la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du programme Leader ;
- ➔ AUTORISE Mme la Présidente à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 11 décembre 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**

